



HAL
open science

Vertus problématiques de l'étude de cas

Joan Le Goff

► **To cite this version:**

Joan Le Goff. Vertus problématiques de l'étude de cas. Questions de méthodes en Sciences de Gestion, Éditions Management & Société, 2002, 978-2912647795. hal-02957120

HAL Id: hal-02957120

<https://hal.science/hal-02957120>

Submitted on 4 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Version de travail de l'article :

Le Goff, Joan, « Vertus problématiques de l'étude de cas » *in* Nathalie Mourgues *et alii* (dir.), *Questions de méthodes en Sciences de Gestion*, Éditions Management & Société, 2002, p. 189-208.

L'éloge sans mesure est à double tranchant. Son intention première, sa sincérité peuvent se voir perverties sans que l'on y prenne garde et l'apologie se muer en condamnation, confortant dans leurs opinions ceux que l'on voulait convaincre. Cette distorsion fatale survient notamment lorsque les plaidoyers se succèdent : il n'est pas utile aux contradicteurs d'y détecter d'éventuelles dissonances, l'effet cumulatif dessert la cause que l'on prétend défendre – après tout, tant d'efforts déployés ne peuvent qu'être suspects.

Au sein de la communauté francophone des chercheurs en sciences de gestion, un tel acharnement laudatif a pu être récemment remarqué en faveur de l'étude de cas, au risque d'être contre-productif en dépit de la bonne volonté qui en anime sûrement les artisans. Un rapide recensement (qui ne prétend guère à l'exhaustivité) révèle ainsi que, simplement au cours de l'année 2000, deux revues majeures (*Revue Française de Gestion, Finance-Contrôle-Stratégie*), un ouvrage parrainé par la Fnege, un colloque spécialisé (mais loin d'être confidentiel) ont accueilli des contributions motivées par le désir manifeste de soutenir la méthode de l'étude de cas, leur offrant une audience substantielle (Camman-Lédi *et al.*, 2000 ; Hlady-Rispal, 2000 ; La Ville, 2000 ; Moriceau, 2000¹). Signalons que ces travaux couvrent un spectre très large au sein des disciplines constitutives des sciences de gestion et ne se cantonnent pas au management stratégique.

Cette effervescence mérite que l'on s'y arrête. En premier lieu, elle stigmatise un malaise palpable chez ceux qui, au fil de leurs articles, martèlent que les procès intentés à leur outil sont fallacieux sinon iniques, que la méthode qu'ils ont élue en vaut bien d'autres, et, finalement, que ce type d'enquête gagne à être connu. L'ardeur de ces initiés entraîne des simplifications ou des amalgames pernicieux : la pratique de l'étude de cas devient l'attribut

¹ L'échantillon n'a de valeur qu'indicative. D'autres publications contemporaines évoquent l'étude de cas, avec une variété considérable de registres, depuis les manuels méthodologiques (Par exemple : Thiétart *et al.*, 1999), jusqu'aux brefs comptes rendus d'ouvrages de référence (par exemple : Berger, 1999). Les travaux qui abordent l'étude de cas parce qu'ils l'utilisent sont hors de propos.

définitionnel de certains chercheurs, on érige partisans des méthodes quantitatives et qualitatives en ennemis irréductibles et ainsi de suite. La crédibilité de ces démonstrations en souffre, affûtant les arguments d'opposants potentiels qui n'en demandaient pas tant ou transformant des novices curieux en sceptiques de fait. Toutefois, au-delà de cette incidente déficience, l'apport de cette vague de contributions est réel. Il paraît utile d'en souligner les forces, d'en pointer les innovations argumentatives et les ressources méthodologiques même si, parfois, elles pèchent par imprécision, inadéquation ou ambition.

Nous tenterons donc de resserrer ces dimensions et de les prolonger en partie en les inscrivant dans une direction particulière. L'insistance sera portée sur le couplage entre l'étude de cas et l'abduction, en conformité avec une pratique déjà ancienne mais peu explicitée en tant que telle et qui, autant que l'on puisse en juger, offre des résultats probants. Dit autrement, le dessein affiché ici est de procéder à une relecture des réflexions les plus récentes sur l'étude de cas pour en canaliser les enseignements et, principalement, insister sur le lien naturel qu'entretient cette méthode avec la pensée conjecturale abductive. La motivation de cette entreprise réside dans le sentiment que, trop souvent, des thèmes déterminants sont abordés de façon elliptique dans la littérature sur l'étude de cas, la dévalorisant par ricochet. On l'aura compris cependant : quel que soit le souci de clarification, le risque, à l'évidence, sera de participer à la cacophonie stérile dénoncée plus haut...

1. Au-delà d'une équivoque : sens et emplois du cas

En dépit de ses inévitables élans contradictoires, la profusion de tribunes visant à inciter au recours à l'étude de cas laisse apparaître quelques invariants, des thèmes saillants ou, à l'inverse, des silences récurrents. Ainsi, parce qu'elles sont soit littéralement évacuées, soit traitées frontalement, sont posées essentiellement les questions de la nature du cas et de sa puissance – qu'est-il et que peut-il² ?

² Nous ne reviendrons pas sur les recommandations méthodologiques plus ou moins avisées que dispensent les contributions citées plus haut. Ni réellement spécifiques, ni foncièrement novatrices, elles ne ressortent pas de notre sujet et se retrouvent sous une forme proche dans tous les précis de recherche.

1.1. L'écueil de la polysémie

L'étude de cas demeure une méthode apparemment controversée et, bien qu'injustifiées au regard de ses fondements épistémologiques et méthodologiques, les critiques qui la visent s'expliquent très certainement par des confusions malheureuses. Car, de quel « cas » s'agit-il ? Le terme renvoie tout à la fois à l'impasse idiographique et à l'exercice pédagogique, au sujet de l'examen clinique comme au phénomène exceptionnel. Le caractère éminemment polysémique du mot, ses acceptions courantes et savantes, ambivalentes ou restreintes, ne facilitent pas l'intelligence des arguments des uns et des autres. Ses avocats considèrent souvent que l'affaire est réglée et traitent de façon allusive sa définition ; d'autres s'y attellent et en restreignent le principe comme pour mieux soumettre cette méthode, la neutraliser. Conséquence : au moins quatre compréhensions du terme coexistent, dans le plus grand désordre, et qui sont celles (isolées ou associées) auxquelles se réfèrent intuitivement certains chercheurs lorsque l'on parle de « cas ».

Sans doute est-ce un lieu commun, mais la célébrité de la « méthode des cas » de la *Harvard Business School* brouille assurément la perception de l'étude de cas comme outil de recherche. La prédominance de l'association du terme à ce support de formation (quelles qu'en soient les vertus didactiques par ailleurs) ne peut que nuire aux chercheurs qui mobilisent l'étude de cas : on associe leurs résultats scientifiques à des dispositifs pédagogiques concrets et prêts à l'emploi, à des entraînements dynamiques mais artificiels et préformatés – bref, à des simulacres ludiques.

Deuxième lecture fréquente de l'expression, quand bien même elle est souvent tacite : le cas est l'exception remarquable, l'événement sans précurseur ni successeur ; atypique, il est sans égal. Rétif à toute réduction, comparaison ou classification, le « cas » devient énigme. Il ne peut souscrire aux principes qui animent la logique scientifique (identité, subordination, appartenance, confirmation, réfutation) et, incommensurable, est disqualifié de fait. Selon cette conception, cet hybride ne compte pas, il est « anomal » davantage qu'anormal : non pas contraire à la loi (autorisant alors son invalidation), mais irrégulier sans être incorrect³.

³ En écho à une précision étymologique de Canguilhem (1966 : 81-82), la nuance est ainsi explicitée par Deleuze et Guattari : « le mot « anomal », adjectif tombé en désuétude, avait une origine très différente de « anormal » : a-normal, adjectif latin sans substantif, qualifie ce qui n'a pas de règle ou ce qui contredit la règle, tandis que « an-omalie », substantif grec qui a perdu son adjectif, désigne l'inégal, le rugueux, l'aspérité » (1980 : 298).

Autre sens courant qui entraîne des raccourcis insidieux : le cas est compris comme un type, c'est-à-dire un individu qui possède la plupart des caractéristiques de l'espèce à laquelle il appartient. Porteur de sens par ses qualités intrinsèques, il est érigé au rang de modèle (et doit alors être imité : son relevé est empreint d'une visée normative), voire d'emblème (prototype ou archétype, c'est le modèle primitif ou idéal, qui inclut les caractères essentiels de l'espèce). Il n'y a qu'un pas pour rejoindre le statut de l'icône qui sera invoquée plus qu'analysée ; le cas fait figure d'abrégé, de représentation schématique⁴.

Dernière conception qui mérite d'être citée parce qu'elle parasite tout dialogue entre ceux qui la retiennent et les chercheurs qui s'efforcent de mobiliser une ou plusieurs études de cas : le cas désigne ici un être atteint d'un mal, d'une altération des fonctions ou des organes. La métaphore biologique joue à plein et le cas renvoie alors au champ du pathologique. On a affaire à un individu dont il faut identifier les symptômes, décrire les affections et les infections. Le cas est la manifestation d'une maladie, l'étude de cas est assimilée à l'examen clinique, à charge pour celui qui s'en préoccupe de remettre l'individu en bon ordre ; le chercheur devra proposer des solutions, intervenir pour corriger des écarts, transformer le sujet de l'examen pour son bien. La recherche se combine nécessairement à l'action... On sait à quel point le modèle organique imprègne les sciences sociales ; relire Foucault (1963) et Canguilhem (1966) permet de mesurer comment, tacitement, s'est constitué une assimilation du normal et du sain et comment les dissemblances et déviations sont réduites à des faiblesses qu'il faut guérir avant qu'elles ne suspendent l'influx vital⁵. L'emprise culturelle est sensible, lestant le cas d'enjeux symboliques qui l'excèdent.

Ces quatre conceptions terminologiques du cas (didactique, énigmatique, typique, clinique) se contaminent⁶ et, indéniablement, corrompent l'évaluation de cette méthode de recherche par

⁴ Nous ne parlons pas ici, bien sûr, de l'idéal type wébérien, construction conceptuelle réalisée à partir du résultat de l'observation de phénomènes individuels (Weber, 1904).

⁵ Aux yeux de Foucault, la bipolarité médicale du normal et du pathologique va séduire les sciences de l'homme au-delà du raisonnable, entraînant des hypothèses fallacieuses (1963 : 35-36). Précisant le sens de concepts essentiels (normes et moyenne, maladie et anomalie, etc.), Canguilhem propose quant à lui un examen critique des plus fructueux, en rappelant la confusion entraînée par le terme « normal » qui, de descriptif, devient normatif par relâchement (1966 : 76-117).

⁶ Soit parce que plusieurs d'entre elles s'imposent simultanément à l'esprit, soit parce que leurs frontières sont perméables. Ainsi, la perspective clinique est un soubassement (mais pas le seul) de l'utilisation pédagogique du

les membres de la communauté scientifique. L'expression « étude de cas » est galvaudée, des historiens de la vie des entreprises rebaptisent ainsi leurs monographies (qui ne s'en trouvent ni pires, ni meilleures), les données qui alimentent des échantillons statistiques représentatifs d'une population deviennent autant de « cas », etc. On s'y égare sans mal. Pourtant, le cas est tout autre. Yin, qui fait autorité en la matière, assimile l'étude de cas à « une enquête empirique qui étudie un phénomène contemporain dans son contexte » (1994 : 13). Connue mais elliptique, cette définition mérite d'être prolongée.

Pas plus qu'il ne prétend constituer le socle d'une généralisation statistique et former un genre, le cas étudié n'ambitionne de brosser un tableau dérogatoire ou de disséquer un individu. Il est « manière », c'est-à-dire ni un genre, ni un individu, mais, si l'on suit les remarques philologiques de l'Italien Agamben, une « singularité exemplaire ». Ce commentaire s'inscrit dans une tradition dialectique ancienne :

La logique médiévale connaissait un terme dont l'étymologie exacte et la signification propre ont échappé, jusqu'ici, à la patiente recherche des historiens. Une source attribue, en effet, à Roscelin et à ses disciples l'affirmation selon laquelle les genres et les universaux sont maneries. (...) À quoi se référaient ces auteurs en parlant de l'être le plus universel comme d'une « manière » ? Ou, plutôt, pourquoi ont-ils introduit à côté du genre et de l'espèce cette troisième figure ? Une définition d'Ugucione suggère que ce qu'ils appelaient « manière » ne désignait ni un caractère générique ni une particularité, mais quelque chose comme une singularité exemplaire ou un multiple singulier. (...) Il ne s'agit, selon la scission qui domine l'ontologie occidentale, ni d'une essence, ni d'une existence, mais d'une manière jaillissante (Agamben, 1990 : 32-33, souligné par l'auteur)⁷.

Effleurée par Moriceau dans sa défense iconoclaste du cas, lorsqu'il parle de celui-ci comme

cas dans les établissements d'enseignement en gestion tandis que l'anomalie est parfois érigée au rang de l'exception qui confirme la règle, selon une formule aussi populaire que saugrenue (dans son *Dictionnaire des idées reçues* (1911), Flaubert est bien avisé : « Exception – Dites qu'elle confirme la règle. Ne vous risquez pas à expliquer comment »).

⁷ Pour une réflexion sur la manière, au sens temporel de mutation et au sens phénoméniste d'apparence, voir également Jankélévitch (1980).

« façon d'être » (2000 : 253)⁸, cette définition ouvre pleinement vers le potentiel heuristique de cette méthode de recherche.

1.2. La manière contre l'inventaire

Le cas ainsi est singulier et non indifférent – l'investigation porte sur un phénomène dans toute sa complexité, ses particularités mouvantes, diverses et parfois opposées, sont au cœur de l'enquête. Son mode d'être étaye le principe de la généralisation théorique, qui conduit à infirmer définitivement ou à affirmer provisoirement, à partir d'une expérience unique. Le cas a pour vocation d'être exemplaire, à savoir individu en tant qu'il appartient à une espèce. Particulier, il n'informerait que sur lui-même et n'aurait de sens hors son existence propre ; universel, il abolirait tout discours par sa généralité impuissante. Exemple, le cas possède identité et appartenance, c'est le spécimen qui renseigne sur l'ensemble et non le modèle qui initie – « un tel être n'est ni accidentel, ni nécessaire, mais, pour ainsi dire, *continuellement engendré par sa propre manière* » (Agamben, 1990 : 34, souligné par l'auteur). Face aux critiques relatives à la validité externe de l'étude de cas, cette définition renforce la démonstration de Yin (1994 : 35-36) et réaffirme à quel point l'argument d'une impossible généralisation statistique est vain.

Cette vision semble unanimement partagée par les chercheurs qui, aujourd'hui, défendent cette méthode dans l'acception retenue ci-avant : les destinations majeures du cas paraissent faire consensus, on le conseille essentiellement pour générer des théories ou en tester, bâtir des modèles conjecturaux ou éprouver des hypothèses, explorer ou réfuter. Et, en toute rigueur, ce sont bien ces deux usages qui s'imposent à l'esprit. D'aucuns proposent d'autres applications, comme la simple description (il y a alors confusion entre l'objet et le projet du cas), ou introduisent des nuances qui, plus que la précision, augmentent les malentendus.

⁸ Originale, sa réflexion souffre cependant d'un usage instable du mot « cas » (il est exemple, exemplaire, modèle, etc.) et d'une conception restrictive de la gestion comme élaboration récurrente de réponses à une gamme restreinte et permanente de problèmes où l'environnement est pur décor. En outre, en dépit de sa lecture de Deleuze (1968), Moriceau mobilise une analogie théâtrale à contresens et, finalement, ne dit pas, ce qui dans la nature du cas, permet de vanter la répétition.

La diffusion avérée de la conscience de ce registre d'utilisations chez les adeptes de la méthode des cas ne prémunit nullement contre une dérive toujours préjudiciable : la tentation de l'inventaire. Assimilé (à tort, il va sans dire) à un échantillon – non au sens d'un ensemble d'individus choisis comme représentatifs d'une population mais plutôt d'un être considéré en ce qu'il a de typique – le cas peut nourrir un catalogue, formant une catégorie au sein d'un classement qui, par emboîtement ou extension, ne présage jamais de son achèvement propre. Résurgence de l'esprit classificatoire du XIX^e siècle⁹, la volonté de développer des taxinomies demeure profondément ancrée dans les pratiques scientifiques, notamment lorsqu'elles sont en quête de leur légitimité ou de leur autorité. Partant, des travaux s'articulent autour de la collection d'idiosyncrasies, niant la circulation au profit de la partition et finissant par croire que la richesse de la notion réside dans l'arbitraire de la séparation. Tableaux, grilles et systèmes surgissent alors, travestis par des déclarations d'intention où l'on revendique les mérites, au choix, de la comparaison inter-cas ou de la saturation théorique. Le risque pourtant est grand de sacrifier à ce plaisir omniscient (Linné ne proposait-il pas de nommer « empire » l'ensemble des classes, ordres, espèces et genres ?) en négligeant ses partis pris déterministe et essentialiste, dans l'oubli du caractère utopique de l'idéal-type et de sa visée délibérément heuristique (Weber, 1904 : 172). Transformer les cas en cases dans des matrices (le terme est explicite), le procédé est alléchant par sa promesse de l'exercice magistral du pouvoir sur les êtres¹⁰ ; le résultat est souvent modeste, à force de biais ou de simplification (même dissimulée).

⁹ La connaissance procédait alors de la construction de typologies, en tous genres et tous domaines. De la neurologie (avec Charcot, par exemple) à la sûreté publique (l'identification anthropométrique de Bertillon), pas un champ du savoir qui ne développe un inventaire méthodique. On ne dira jamais assez combien la pensée de Taylor doit à cet état d'esprit et, avant tout, à la vaste entreprise séméiologique de recensement systématique des gestes que signe Hacks (1892). Mais c'est une autre histoire de la gestion qu'il faudrait écrire.

¹⁰ On songe au constat narquois du cinéaste Jean Renoir : « Au fond, à quoi joue-t-on tout le temps ? On joue à regarder le monde et puis ensuite à essayer de le mettre dans des petits ronds ou bien des petits carrés, ou bien comme ceci, ou bien comme cela ; on le divise en long ou en large ; eh bien, c'est passionnant. Pourquoi s'en priverait-on, n'est-ce pas ? » (1974 : 87). Au-delà de la question retenue ici, il y aurait beaucoup à dire sur les matrices, leur principe démiurgique et les vices qui les entachent.

1.3. L'évidence de la réfutation¹¹

Mis à part ce péril classificatoire, le cas permet donc, à en croire ses partisans, d'explorer ou de réfuter. La logique de réfutation y trouve, sans conteste, un outil particulièrement bien adapté¹². Doit-on en rappeler le principe ? Clef de voûte du néo-positivisme, le raisonnement qui consiste à vouloir vérifier une théorie par l'accumulation de faits concordants ne résiste pas à l'examen de la logique – pourtant domaine de prédilection des animateurs du cercle de Vienne¹³. Séduisant par son immédiate intelligibilité, le précepte a fait florès, tout au moins du côté des sciences dures et des sciences du langage, jusqu'à ce que son inanité, pleinement anticipée dès 1890 par Peirce¹⁴, soit révélée par Popper (1935), dont le rationalisme critique¹⁵ va imprégner les épistémologies allemande, anglo-saxonne et, plus récemment, française, y compris dans le champ des sciences sociales (Popper, 1962).

L'asymétrie entre vérification et réfutation tient à ce que les hypothèses, en tant qu'elles se veulent énoncés explicatifs universels, ne peuvent trouver dans une suite d'expériences ou d'événements la preuve de leur exactitude (en toute rigueur, il faudrait une suite *infinie* d'expériences), tandis que leur fausseté se satisfait d'un seul et unique test négatif. Inférer des énoncés universels à partir d'énoncés singuliers est impossible, mais un énoncé singulier suffit à disqualifier une théorie (Popper, 1935). En d'autres termes, si, pris isolément, un fait

¹¹ Une précision terminologique s'impose. Suivant les recommandations de Popper à sa traductrice (Popper, 1972/1982 : 6), nous retenons le terme « réfuter » et ses dérivés pour qualifier la démarche préconisée par l'auteur, alors que « falsifiabilité » s'est répandu – malencontreusement, selon Martinet (1990 : 18). En l'occurrence, il s'agit bien de repousser une théorie pour prouver sa fausseté (*i.e.* réfuter), non de l'altérer volontairement (falsifier). Les termes allemands et anglais recouvrent les deux acceptions, ceci expliquant cela.

¹² La logique « exploratoire » sera développée dans la section suivante de ce texte.

¹³ Il s'agit bien sûr des logiciens, philosophes et physiciens réunis autour de Schlick et Carnap, non des économistes néoclassiques de l'école autrichienne (Menger, etc.).

¹⁴ Fondateur du pragmatisme et de la sémiotique, le philosophe américain a mis en évidence le mode de raisonnement novateur qu'est l'abduction (*cf.* section 2). Sa pensée, extrêmement riche, fut longtemps méconnue car non publiée (ses *Collected papers* ne le seront qu'à partir de 1931) ; elle présente pourtant la caractéristique remarquable d'entretenir une série de très fortes correspondances avec l'œuvre de Popper, dont elle forme un surprenant contrepoint. Cette concordance « n'est pas seulement ponctuelle, mais traduit une affinité profonde » (Chauviré, 1981a : 257) et Popper affirmera, avec quelque emphase, que son précurseur est l'un des plus grands philosophes de tous les temps – sans s'en déclarer débiteur pour autant : il ne connaissait pas les travaux de son aîné lorsqu'il rédigea son premier et célèbre essai en 1934.

¹⁵ Pour une analyse : Bouveresse (1981).

favorable à une théorie n'apporte rien à la science, un fait défavorable est un indéniable progrès pour la connaissance : « si la Nature répond « Non ! », l'expérimentateur a gagné une part importante de savoir. Si la Nature dit « Oui ! », les idées de l'expérimentateur restent ce qu'elles étaient, seulement un peu plus profondément ancrées » (Peirce, 1931-1958 : 5.168¹⁶). Dans cette éventualité, la proposition du scientifique est corroborée mais demeure en sursis, dans l'attente d'une épreuve cruciale ; l'essai de solution est provisoirement adopté car on sait que son désaccord avec les faits se fera jour à force de tests – « nous l'acceptons surtout comme méritant d'être discuté et critiqué plus avant », nous dit Popper (1962 : 77).

Les particularités des sciences sociales, et, en premier lieu, celles de la gestion, peuvent laisser sceptique quant aux possibilités d'application de tels procédés. Il est vrai que l'importation sans détour de concepts ou d'outils propres aux sciences exactes est souvent peu convaincante – ou dommageable à long terme, car elle façonne l'axiomatique de la discipline et finit par brider la réflexion des chercheurs qui s'y conforment (on songera aux conséquences idéologiques des notions d'équilibre ou d'atomicité en économie). Boyer ne s'y trompe pas et dénonce « cette tendance mimétique », qu'il juge « prématurée, mal placée » ou « illusoire » (1987 : 8). Aussi, pour récuser l'application de la logique poppérienne, d'aucuns soulignent, sans grande originalité, combien l'absence de régularités et la complexité des faits sociaux compromettent la généralisation, ou que l'expérimentation telle que la pratique les physiciens est impossible car les conditions n'en sont pas reproductibles. Si des nuances existent bel et bien, la difficulté est toutefois exagérée par l'imagerie captieuse de la physique qui imprègne les spécialistes des sciences humaines mais ne résiste pas à l'analyse. Popper a su démonter un à un ces arguments et réaffirmera la cohérence d'un système qu'il veut unique : « la méthode des sciences sociales aussi bien que des sciences physiques et naturelles (...) est une méthode dans laquelle un essai (ou une idée) de solution mis en avant est contrôlé par la critique la plus impitoyable » (Popper, 1962 : 77). Il n'en est pas pour autant péremptoire et marque parfois de nettes réserves (Girin, 1990 : 171-178). Ainsi, les sciences économiques ne seraient pas entièrement réfutables, du fait de leur complexité (Brochier, 1987) ou de leurs prémisses essentialistes (la « main invisible »...). Ceci inciterait les chercheurs à éviter les tests, en avançant intentionnellement des propositions incontestables, attitude également décelée chez les spécialistes de la gestion (Martinet, 1990). Peut-on parler alors de « science » pour des disciplines – droit, économie, gestion – qui produisent, tour à tour, des énoncés réfutables et d'autres irréfutables, donc non scientifiques, selon les critères

¹⁶ Les paragraphes des *Collected papers* sont cités par Chauviré (1981a, 1981b), exégète majeur de Peirce.

du rationalisme critique ? Passeron (1991) apporte une réponse : il y aurait un espace « non-poppérien » et ce serait celui du raisonnement sociologique ; thèse séduisante, que l'auteur déroule tout au long d'un ouvrage au ton polémique revendiqué.

Le travers fondamental de toutes ces réflexions, aussi brillantes soient-elles, est que, la plupart du temps, elles proposent, sous un habillage rhétorique occasionnel, des arguments *ad hoc*, amalgament l'application locale et les théories de visée plus générale, nient la substance politique de nos disciplines et n'opposent que du friable aux règles édictées par Peirce et Popper.

L'adoption de la logique de réfutation confère tout son intérêt à l'étude de cas. Depuis les travaux canoniques de Glaser et Strauss (1967) jusqu'à ceux de Bourgeois et Eisenhardt (1988), cette méthode a permis d'obtenir des résultats importants, qui n'empêchent pas une fréquente suspicion quant à l'apparition d'éventuels biais, ni l'appréhension d'être confronté à un amas de données indigestes. Si l'on doit naturellement se prémunir contre ces pièges, ils ne sont pour autant en rien particuliers à l'étude de cas : doit-on sérieusement accorder à quelques outils d'analyse le bénéfice de la rigueur et le refuser à d'autres¹⁷ ? Plus graves, les autres procès intentés à l'étude de cas arguent de son impuissance à étendre des résultats à une population, à déterminer des fréquences d'occurrence ou à constituer un échantillon représentatif, au sens statistique (Yin, 1994). Or, ces objections deviennent totalement inopérantes (insensées, même) face aux limites du vérificationnisme d'une part, et à la recherche délibérée de l'événement critique pour tester un modèle théorique d'autre part. Cela explique pourquoi porter le débat sur le terrain de la généralisation est peu pertinent pour la défense du cas.

Yin l'a bien saisi lorsqu'il affirme que l'étude de cas est idéale pour répondre à des questions liées à l'explication et non à la description ou au comptage (1994 : 6), qu'elle ne constitue nullement un échantillon (1994 : 10, 36) et, enfin, qu'une seule suffit pour prouver la fausseté

¹⁷ L'analyse formalisée est forte d'un présupposé répandu qui, assimilant précision et vérité d'un côté, contrainte syntaxique et rigueur logique de l'autre, l'érige en méthode scientifique *de facto*. Sur ce thème et au prix d'un léger glissement disciplinaire (de la gestion à l'économie), on lira avec profit l'article d'Insel (1994) où sont clairement dénoncés l'enfermement dans le modèle mathématique, son infertilité conceptuelle et les inerties qu'il génère. L'aspect idéologique (et psychologique) de la valorisation de la formalisation est explicité, tout comme ses implications politiques (dont le renforcement de l'orthodoxie économique, en dépit de ses insuffisances notoires, n'est pas le moindre).

d'une conjecture (1994 : 46, 108), renvoi tacite au précepte qu'énonce Peirce, poppérien avant l'heure : « une seule expérience peut réfuter de façon absolue la plus valable des hypothèses » (1931-1958 : 7.206). Inversement, un résultat favorable, le cas échéant, ne permet pas de tirer des conclusions dans une logique de vérification ; tout au plus, l'hypothèse testée s'en trouve corroborée, elle a fait ses preuves, et subsiste pour l'instant, confortée jusqu'à la prochaine expérience¹⁸. Car il est incontestable que les résultats d'une étude de cas sont testables par nature (Eisenhardt, 1989). La seconde expérience, pour être retenue, n'a pas besoin d'être identique à celle qui l'inspire, elle doit simplement être similaire sur le plan de la méthode : elle en constitue une réplique théorique (Yin, 1994)¹⁹. Comme le soulignent Camman-Lédi et ses coauteurs (2000 : 93), « cette nuance de taille montre que la position de ceux qui dénie la possibilité d'expérimentations rigoureuses en sciences sociales n'est pas tenable : dans leur raisonnement, la reproduction des faits prime sur celle du dispositif, seule garante pourtant de la validité du résultat ». Et, face à ces critiques relatives à l'application du schéma poppérien hors du champ des sciences exactes, la place centrale qu'occupe ici l'analyse intensive du contexte (Mintzberg, 1979 ; Gummesson, 1991 ; Pettigrew, 1997) offre une autre réponse satisfaisante, proche de la « logique de situation », qui, aux yeux de Popper, « consiste à analyser suffisamment la *situation* du sujet agissant pour pouvoir expliquer son action à partir de la situation sans faire appel à la psychologie » (1962 : 88).

2. Le moment favori de l'abduction²⁰

Avec l'évocation de la part décisive du contexte dans l'étude de cas, la section qui s'achève rappelle une évidence cruciale : en tant qu'il est manière, le cas est susceptible de mettre à jour des éléments déviants ou surprenants. Ses évidentes qualités heuristiques favorisent la détection de phénomènes nouveaux (Avenier, 1989 ; Eisenhardt, 1989 ; Yin, 1994) qu'il

¹⁸ De toute façon, une certaine modestie s'impose aux scientifiques, quelle que soit leur discipline : « il y a trois choses qu'on ne peut jamais espérer atteindre (...) à savoir la certitude absolue, l'exactitude absolue, l'universalité absolue » (Peirce, 1931-1958 : 1.141).

¹⁹ Soumettre les énoncés explicatifs et leurs résultats à une nouvelle série d'épreuves, fondées sur une méthodologie elle-même similaire à celle utilisée, est un principe clairement édicté chez Peirce, pour qui « l'application persévérante de la même méthode révélera le désaccord [de l'hypothèse] avec les faits si elle est en désaccord avec eux » (1931-1958 : 1.68).

²⁰ Cette expression est reprise de Camman-Lédi *et al.* (2000).

convient d'analyser si l'on espère pouvoir en tirer quelques conclusions. À la réfutation doit donc se greffer un dispositif complémentaire, de type abductif, apte à conférer à ces imprévus un rôle de premier plan (Camman-Lédi *et al.*, 2000 ; La Ville, 2000 ; et, en filigranes, Hlady-Rispal, 2000). L'abduction est le mode de raisonnement spécifique qui, fondé sur le principe d'une hypothèse centrale explicative, permet d'élargir la connaissance scientifique en tirant parti de ces faits surprenants.

2.1. Toutes les opérations par lesquelles les théories sont engendrées...

Par extension, l'abduction désigne « toutes les opérations par lesquelles les théories et les conceptions sont engendrées » (Peirce, 1931-1958 : 5.590). Avec l'étude de cas, ces démarches méthodiques trouvent un champ d'application privilégié. En effet, parce qu'elle donne une importance considérable au contexte, l'étude de cas est un outil idéal pour réaliser cette entreprise audacieuse qui « permet de sauter du chaos que constitue le monde réel à un essai de conjecture (...) », car, même si l'abduction conduit d'un effet observé à une cause parfois non observable, « c'est au contexte de la découverte qu'appartient la manière dont ce saut s'effectue » (Blaug, 1992 : 17)²¹.

Certes, un principe proche de l'abduction réside dans la notion aristotélicienne d'*apagogè*, mais les faibles traces qu'elle laisse au cours des siècles l'ont dénaturée (aujourd'hui, une apagogie désigne un raisonnement par l'absurde) et c'est bien Peirce qui va mettre en évidence le raisonnement qui entraîne *vers* l'hypothèse et qui se distingue en tous points de la déduction comme de l'induction. Déduire, c'est tirer de l'hypothèse explicative universelle une conclusion nécessaire sur un énoncé singulier ; induire, c'est remonter d'une accumulation d'énoncés singuliers à une loi universelle : rien de tel ici. Comme l'exprime Chauviré (1981b : 447), l'abduction est un « raisonnement de la forme :

Le fait surprenant, C, est observé.

Or, si A était vrai, C se produirait.

²¹ Sans doute est-ce un détail terminologique, mais Blaug, suivi par quelques-uns de ses lecteurs (par exemple : Baumard, 1996), utilise le terme « adduction ». Or, les deux vocables ne se valent pas – ils s'opposent même, puisque l'adduction est un mouvement qui rapproche. C'est « abduction » qu'utilise Peirce et qui reflète le sens d'*apagogè* : on « emmène » la science, on l'écarte des sentiers battus, on se détourne des hypothèses attendues.

Il y a donc une raison de soupçonner que A est vrai ».

Ce cheminement qui, d'un événement unique, conduit à une proposition vraisemblable en attente d'être testée (et, peut-être, à plus ou moins long terme, réfutée) est le soubassement implicite de toute découverte scientifique et n'est absolument pas réductible aux deux autres modes logiques connus jusqu'alors, si tant est que l'induction puisse être qualifiée de la sorte, même renforcée par des tables de Bacon ou tout autre dispositif systématique. Et lorsque Mintzberg (1979 : 584) dit que la recherche en stratégie doit être aussi « purement inductive que possible », il parle d'une « induction » qui mène à la découverte par la conjugaison d'un « travail de détective » et d'un « saut créatif » : de toute évidence, il est ici question d'abduction, celle-là même qui caractérise justement la méthode de Sherlock Holmes ou de Zadig (Eco, 1990 : 248-285). Le « saut créatif » est l'invention d'une hypothèse explicative qui autorise le passage de la majeure à la conclusion.

Le caractère certain de la majeure et celui, simplement probable, de la mineure entraînent la probabilité de la conclusion : il n'y pas, dans l'abduction, prétention d'inférer un énoncé universel d'une série d'observations, mais volonté de proposer une théorie dont la nature hautement conjecturale est explicite. La logique de réfutation ne vient qu'ensuite, pour éprouver cet essai de solution. D'une façon générale, « dans les sciences sociales, cette étape n'a pas toujours reçu l'attention qu'elle méritait, comme si l'élaboration de la théorie importait moins que sa mise à l'épreuve » (Koenig, 1993 : 7). D'ailleurs, à l'inverse de Peirce et contrairement à ce que laissent croire les traductions française et anglaise du titre de son premier ouvrage, *La Logique de la découverte scientifique* (1935), Popper privilégie la procédure de justification aux dépens de celle de découverte, il s'intéresse plus aux éventuelles contestation ou acceptation provisoire des théories qu'à leur génération²². « La découverte d'une hypothèse ne met en jeu selon lui que des éléments psychologiques irrationnels (une inspiration ou une sorte d'intuition au sens bergsonien du terme), qui peuvent être l'objet de la psychologie, mais qui ne sauraient être reconstruits rationnellement et qui de ce fait ne relèvent pas de l'épistémologie » (Chauviré, 1981b : 445-446). Moins dogmatique, Peirce avance que la formation d'une hypothèse intègre un élément irrationnel (l'intuition) et un élément rationnel (l'abduction) et, pour cela, ressort à l'épistémologie.

²² « Le stade initial, cet acte de concevoir ou d'inventer une théorie, ne me semble pas requérir une analyse logique ni même susceptible d'en être l'objet » (Popper, 1935/1973 : 27). Et, plus loin, « [La connaissance scientifique] se trouve concernée non par des questions de fait (le *quid facti* ? de Kant) mais seulement par des questions de justification ou de validité (le *quid juris* ? de Kant) » (*ibid.*, souligné par l'auteur).

Partant, l'abduction ne manquera pas d'intéresser les chercheurs en sciences de gestion. Depuis sa convocation par Blaug (1992) puis Kœnig (1993), elle sera de plus en plus souvent mentionnée, dans les manuels (par exemple : Charreire et Durieux, 1999 : 60-63) ou les essais polémiques (David, 2001 : 84-95), même si, dans ce dernier cas, la restitution de la pensée de Peirce, fondée sur les synthèses de Boudon (1990) et Eco (1990)²³, identifie un peu hâtivement interprétation textuelle et inférence scientifique²⁴.

2.2. L'hypothèse testée : invention ou adoption ?

L'abduction s'impose donc (éventuellement couplée à la déduction à visée infirmative) simplement par la richesse de l'étude de cas et son aptitude à offrir au chercheur des éléments imprévus, germes de modèles théoriques, qu'il faudra ensuite tenter de réfuter. Mais, si un fait surprenant amène le chercheur à formuler une hypothèse explicative, s'agit-il d'une invention ou d'une adoption ? Pour le dire autrement, la conjecture est-elle découverte, créée *ex nihilo* ou, plus simplement, mobilisée, fruit d'une réflexion antérieure ou parallèle, que l'on applique à un nouveau problème ? Cette question n'est pas innocente et renvoie directement au principe de la *tabula rasa*²⁵, vanté parfois pour ses mérites supposés face à des phénomènes émergents, et qui consiste, pour paraphraser Locke, à changer son esprit en une page vierge de tout caractère. Sans avoir pourtant une position extrémiste sur ce sujet, Glaser et Strauss (1967) ont été désignés rapidement comme les coryphées de ce courant, variante de l'inductivisme naïf.

Dans le raisonnement abductif, la prémisse mineure – « Or, si A était vrai, C se produirait » – ne peut se concevoir que si le chercheur dispose au préalable d'une hypothèse A ou, en tout cas, d'une conjecture latente en réserve d'un nouvel usage scientifique, et dont l'introduction à

²³ Le premier, bien que non référencé en bibliographie, est largement utilisé ; les travaux du second sont cités par l'entremise de l'article de Carontini (1990).

²⁴ Peirce est sémiologue avant tout et, en tant que tel, lu par ses pairs pour les questions qui les préoccupent. Pour cela, mobiliser essentiellement Carontini ou Eco s'avère périlleux, sauf à demeurer dans la logique analogique. À l'inverse, Chauviré (1981b), Deledalle (1990) et Tiercelin (1993) s'inscrivent explicitement en épistémologie.

²⁵ « [La pensée est comparée par Aristote] à une tablette à écrire sur laquelle rien n'est inscrit (c'est la célèbre image que les traducteurs latins rendent par l'expression *tabula rasa*, même s'il faut, comme le remarquaient les anciens commentateurs, parler plutôt de *rasum tabulæ*, c'est-à-dire de la couche de cire qui recouvre la tablette et que grave le poinçon) » (Agamben, 1990 : 41-42).

ce stade du raisonnement forme un essai de réponse plausible et réfutable. La question de la naissance de l'idée reste sans réponse et échappe à Peirce, qui s'en préoccupe pourtant, comme à Popper, qui la délaisse *a priori*. La brèche était ouverte, Feyerabend (1975) a pu prendre parti « contre la méthode » : les hypothèses étant produites de façon irrationnelle, les règles méthodologiques de justification n'auraient aucune valeur logique et les théories seraient incommensurables. Nonobstant cette provocation délibérée, on peut sans risque affirmer que Peirce a contribué à éclaircir la manière dont sont initiées les théories.

Décevant pour les partisans inconditionnels de l'observation sans présupposés d'aucune sorte, le constat du recours inévitable aux « expériences précédentes connues en divers domaines » (Eco, 1990 : 248) est néanmoins raisonnable en ce sens qu'il s'accorde avec la réalité de la recherche. Il est admis aujourd'hui qu'il est littéralement impossible pour un scientifique, malgré tous ses efforts, de renoncer à ses connaissances, académiques ou empiriques, d'oublier les schémas logiques qui l'imprègnent ou de ne pas procéder involontairement à des connexions entre les faits et des théories : « le chercheur qui, dans l'espoir de saisir le réel dans toute sa virginité, refuse la théorisation, se condamne à la théorisation implicite, au préjugé » (Dumez, 1988 : 177). Pour cela, préconiser l'oubli *total* des acquis revient à renouer avec l'induction la plus condamnable. Les chercheurs doivent, plus modestement, éviter autant que possible d'aller à la rencontre des faits avec un cadre théorique spécifique mais illégitime, solidement conçu mais appliqué sans raison valable (Eisenhardt, 1989b). Crozier et Friedberg (1977) ne disent pas autre chose lorsqu'ils préconisent une méthode « hypothético-inductive », dans laquelle on assume l'irréductible contingence du phénomène étudié, sans pour autant repartir entièrement de zéro. Au final, l'image aristotélicienne de la *tabula rasa* enseigne sur la pensée en tant qu'elle est pensée, mais, entendue au sens des empiristes anglais, elle offre peu de prises à la recherche scientifique, hors l'aporie inductiviste dénoncée par Popper.

Ainsi, confronté à des phénomènes atypiques ou des faits surprenants, le chercheur peut souhaiter aller au-delà du simple constat pour tenter, par abduction, de former une théorie explicative. Il observera alors le matériau empirique avec un regard aussi dénué de préjugés que faire se peut, mais avec un esprit au fait des derniers développements théoriques, au moins pour éviter une perte de temps, ne pas collecter des données de façon décousue ou opérer une vaine et fastidieuse « re-création » conceptuelle. Nous retrouvons là le principe

d'économie qui sous-tend la pensée de Peirce²⁶, non pas comme une résurgence du rasoir d'Ockham, mais plutôt comme l'expression d'une saine et constante préoccupation de vouloir « hâter la science » (Peirce, 1931-1958 : 5.602) :

Nous sommes submergés par un flot d'hypothèses qui se proposent à nous, tandis que le processus de vérification auquel chacune doit être soumise avant de pouvoir compter, ne serait-ce que comme élément de connaissance vraisemblable, coûte tellement cher en temps, en énergie et en argent – donc en idées qu'on pourrait avoir pendant ce temps – que l'économie devrait être la considération qui prime toutes les autres, même s'il y avait d'autres considérations sérieuses. En fait, il n'y en a pas d'autres.

Cependant, pris à la lettre, ce précepte qui conduit le chercheur à disposer d'hypothèses prêtes à l'emploi tapies dans les méandres de sa mémoire implique nécessairement une curiosité, veille permanente, dans tous les champs de la connaissance – scientifique, philosophique, esthétique. À propos de la réalisation d'études de cas, La Ville (2000 : 91) vante, dans cet état d'esprit, sa pratique du « pillage conscient et contrôlé ». L'admirable texte de Canguilhem (1977) sur la formation du concept de réflexe aux XVII^e et XVIII^e siècles est clair sur ce point : les concepts, les théories, les hypothèses peuvent être polyvalents, leur valeur est dans ce que l'on en fait, peu importe le contexte de cet usage. Et lorsque l'épistémologue parle d'invention²⁷, il ne peut s'agir que de l'agencement novateur d'idées ou de notions que l'on a absorbées d'une façon ou d'une autre. On ne pense jamais à « une » chose, mais à une chose et une autre chose, qui s'impose en même temps, se surimpressionne, s'associe sans que l'on puisse s'en dépendre. Et c'est une chance.

²⁶ Fondamental chez Peirce (Chauviré, 1981a, 1981b), le respect de ce principe d'économie, qui consiste notamment à faire face au coût du processus de recherche en limitant et en triant au préalable les hypothèses, est moins sensible chez Popper, qui évoque néanmoins une nécessaire parcimonie dans l'utilisation des hypothèses, parce que leur prolifération compromet la réalisation de tests (1935/1973 : 279).

²⁷ « Ce que le savant cherche, il ne sait pas comment il le trouvera, sans quoi ce serait déjà là ou en vue. C'est peut-être l'illusion du jour, demain réfutée, qui aura conduit à établir un fait, trouvé où on ne l'attendait pas, au terme d'une enquête, sans doute éclairée par les erreurs de la veille, mais inconsciente, au jour même, de son propre avenir. Nier cette éventualité, ce serait admettre qu'il n'y a de science que dans l'exploitation des idées et jamais dans leur invention » (1977 : 156).

2.3. *Le subsidiaire et l'important*

S'intéressant à une manière d'être, l'étude de cas engage à la rencontre d'éléments inattendus. Face à ces imprévus, le chercheur peut mettre en œuvre un schéma abductif et tenter d'organiser un cadre théorique qui, par conjecture, absorbe cet écart. Les points d'ancrage de son raisonnement seront adoptés au sein des modèles préexistants dans son domaine ou bien inventés par agencement original d'idées prises ailleurs. Cette conception de l'étude de cas n'est envisageable qu'au prix du maintien de sa richesse essentielle, sa complexité. Quelles que soient les faiblesses ou les apories des démonstrations, d'Eisenhardt (1989) à Moriceau (2000), un consensus se forme sur les ressources du contexte pour la génération théorique. C'est pourquoi on s'étonne de ceux qui, à l'instar de La Ville (2000), prônent l'évacuation de certains détails : le cas est toujours un enchevêtrement, il forme un paysage irréductible où le contexte joue pleinement sa part (Pettigrew, 1997). Comment résoudre ou contourner cette difficulté ?

Appréhender le cas globalement et sans discernement irait à l'encontre du principe d'économie prôné par Peirce (1931-1958) ou Eco (1990). Surtout, cela paraît littéralement impossible, tant on a naturellement tendance à agréger les données avec une part considérable d'arbitraire qui, irrésistiblement, procède par effacement. Évidemment, dans cette approche, le détail ou, plus exactement, ce qui est jugé négligeable ne survit pas à ces regroupements. L'esprit, par automatisme, décide ce qu'il faut voir et ne pas voir, refuse de saisir certaines choses et se concentre sur d'autres. Une démarche raisonnée est indispensable pour, dans ce tableau, faire du sens en séparant l'accessoire de l'essentiel, ou, pour poursuivre la métaphore picturale, le *parergon* de l'*ergon*. Car, en instituant cette distinction, il s'agit bien de trier, de hiérarchiser et non d'éliminer. Le *parergon* désigne un motif secondaire de l'œuvre peinte. Cette qualité annexe ne lui ôte pas sa valeur de signe et il vaut aussi bien pour lui-même que pour le motif principal, l'*ergon* ; le *parergon* fait doublement sens, par son existence propre bien sûr, mais aussi parce qu'il donne au sujet central sa pleine dimension et le constitue comme tel (le détail devient indice ou reflet, un usage fréquent dans la peinture de la Renaissance, toute entière d'érudition et de sens voilé). Sans accessoire, rien ne se distingue. Cette interprétation montre combien le subsidiaire et l'important s'entremêlent et tirent leurs positions respectives de ce lien : pour cela, elle préserve l'unité du cas et en facilite la lecture. En d'autres termes, parce qu'elle le qualifie tel, l'herméneutique évite que le *parergon* compose un autre paysage au sein du tableau et divertisse l'observateur (au sens premier de divertir : détourner l'attention).

Le chercheur qui travaille sur un cas doit suivre une démarche où le codage, la conceptualisation ne passent pas par l'abolition mais par la distribution. Or, ce principe est littéralement celui qu'évoquent des chercheurs en gestion lorsqu'ils filent une analogie policière. Le célèbre aphorisme de Mintzberg sur le « travail de détective » (1979 : 584), déjà cité ici, a suscité des commentaires élogieux ou sévères. Épigone du canadien mais fortement inspiré par Eco (1990), Baumard (1996) prolonge cette image en convoquant les figures mythiques d'Hercule Poirot ou du Juge Ti, tandis qu'à l'inverse, au fil de son article, La Ville (2000) dénonce une formule réductrice qui, à l'en croire, va à l'encontre de l'objectivité et de la rigueur scientifique. La virulence des reproches peut surprendre tant la thèse défendue est intenable : on peut suivre les canons de la méthode et tenter de dévoiler ses mécanismes génératifs autant qu'elle le recommande, on n'échappera pas pour autant à la reconstruction *a posteriori*, aux biais cognitifs et à la subjectivité. C'est la nature même de l'abduction (que promet pourtant La Ville) qui est en jeu ; sa valeur est dans la pertinence créative des conjectures, non dans les ressorts de leur génération (qui peut d'ailleurs raisonnablement prétendre les pénétrer ?).

Séparer le subsidiaire de l'important, trier et coder la matière du cas, n'est rien d'autre que, consciemment ou non, chercher des indices pour étayer une théorie. Investissant lui aussi la littérature policière, prétexte à une implacable démonstration sur la part subjective des théories, Bayard avertit clairement : « l'indice est moins un signe déjà présent qu'un signe qui se constitue après coup dans le mouvement herméneutique de l'interprétation (...). En cela, l'indice préexiste moins à l'interprétation qu'il n'en est le produit » (1998 : 89-90). Or, l'indice construit du sens en attirant à lui la lumière et en plongeant les autres éléments dans l'ombre. Cette élection est le plus souvent inconsciente et, subséquemment, ne peut être objective, quels que soient les renforts illusoire que l'on invoque. Ces garanties sont morales, non scientifiques. En posant la question du sujet dans la théorie, Bayard souligne un aspect que les gestionnaires (mais pas seulement : les économistes, les juristes, etc.) tendent à masquer, à savoir à quel point une théorie est largement déterminée par celui qui l'invente. Cette composante personnelle est difficile à localiser dans le processus d'élaboration (du point de vue temporel ou logique) mais est indéniable. Sans conduire à un constructivisme souvent purement rhétorique, elle rend vaines et purement incantatoires les invocations en faveur d'une objectivité du scientifique. Le chercheur engage sa responsabilité, son éthique et ne peut, au prétexte d'objectivité, se targuer d'une confortable et mensongère neutralité.

Conclusion

L'étude de cas a nourri une abondante littérature au sein de la communauté des chercheurs en sciences de gestion, à la mesure de l'engouement qu'elle suscite et de sa mobilisation dans de nombreux travaux. Cette popularité apparente cache à grand peine la réprobation (plus ou moins explicite) de la majorité. Face à ce qu'ils perçoivent au mieux comme une méconnaissance, au pire comme une censure, plusieurs auteurs se sont efforcés de clarifier la nature et les enjeux de cette méthode, avec force conseils et exemples à l'appui. Méritoires par bien des aspects, leurs tentatives pâissent de leur dispersion et de maladresses argumentatives. Modestement, le propos ici aura été de recadrer autant que possible ces développements, les préciser et les organiser, tout en offrant un éclairage sur quelques points décisifs qui permettent de préciser les conditions d'une participation de l'étude de cas au processus cumulatif de connaissances.

Le couplage étude de cas/abduction s'est progressivement imposé, solution particulièrement féconde pour exploiter la richesse des données contextuelles, valoriser l'émergent et proposer des cadres théoriques séduisants. Ce dispositif suppose bien sûr la maîtrise de règles méthodologiques élémentaires, mais ni plus ni moins que dans des schémas traditionnels (ou, plus précisément, coutumiers) dont les faiblesses, bien que notoires, sont tues et ignorées délibérément – on demande moins à ce que l'on croit connaître. Avec le raisonnement abductif proposé par Peirce, le cas retrouve son épaisseur, sa densité, ses qualités essentielles et ses vertus problématiques. Quand bien même ces atouts surgiraient-ils au détriment de la norme établie d'une certaine scientificité, ils conserveraient leur valeur intrinsèque pour nos disciplines. Mais, bien sûr, les sciences de gestion peuvent, à l'instar des sciences économiques, accorder la primauté à la forme et à l'axiomatique, au détriment de leur sens et de leur projet.

Faut-il rappeler que les méthodes et théories demeurent avant tout des outils, à disposition des chercheurs et des problèmes auxquels ils confèrent une importance ? La connaissance procède d'abord du choix des questions que l'on retient, qu'il s'agisse ensuite de les réfléchir par l'un ou l'autre des processus « logiques » (induction, déduction, abduction), isolés ou enchaînés. Le sérieux du raisonnement, l'ampleur des références, la brillance des conjectures n'y pourra rien : la vanité de la question conduira à l'absurdité de la conclusion. Borges l'exprime sans détours :

un autre tort des faux problèmes est de susciter des solutions également fausses. Pline (Histoires naturelles, livre VIII) ne se contente pas d'observer que les dragons attaquent en été les éléphants : il hasarde l'hypothèse que, s'ils le font, c'est pour boire tout leur sang, qui, comme chacun sait, est très froid (Aumont, 1995 : 35).

Références

- Agamben G., (1990), *La Comunità che viene*, Turin, Einaudi ; trad. fr. : *La Communauté qui vient. Théorie de la singularité quelconque*, Paris, Seuil, 1990.
- Aumont J., (1995), « Migrations », *Cinémathèque*, n° 7, printemps.
- Avenier M.-J., (1989), « Méthodes de terrain et recherche en management stratégique », *Économies et Sociétés, Série Sciences de Gestion*, n° 14, décembre, p. 199-218.
- Baumard P., (1996), *Prospective à l'usage du manager*, Caen, Éditions Management et Société.
- Bayard P., (1998), *Qui a tué Roger Ackroyd ?*, Paris, Éditions de Minuit.
- Berger S., (1999), « Robert K. Yin, *Case Study Research : Design and Methods*, London, Sage, 1994 », *Finance-Contrôle-Stratégie*, vol. 2, n° 2, septembre, p. 207-209.
- Blaug M., (1992), *The Methodology of Economics*, New York, University of Cambridge, 2^e édition ; trad. fr. : *La Méthodologie économique*, Paris, Economica, 2^e édition, 1994 (éd. or. 1982).
- Boudon R., (1990), *L'Art de se persuader des idées douteuses, fragiles ou fausses*, Paris, Fayard.
- Bourgeois L. J. III, Eisenhardt K. M., (1988), « Strategic decision processes in high velocity environments : four cases in the microcomputer industry », *Management Science*, vol. 34, n° 7, july, p. 816-835.
- Bouveresse R., (1981), *Karl Popper ou le rationalisme critique*, Paris, Vrin, 2^e édition.
- Boyer A., (1987), « Karl Popper face aux sciences sociales », Actes du colloque *La Pensée de Karl Popper et la science économique* (C.R.J.H., Université Paris I, 14-15 novembre

- 1986), *Économies et sociétés* Série *Histoire de la pensée économique*, n° 10, octobre, p. 5-24.
- Brochier H., (1987), « Les théories économiques sont-elles réfutables ? », Actes du colloque *La Pensée de Karl Popper et la science économique* (C.R.J.H., Université Paris I, 14-15 novembre 1986), *Économies et sociétés* Série *Histoire de la pensée économique*, n° 10, octobre, p. 107-118.
- Camman-Lédi C., Fernandes V., Le Goff J., Senkel M.-P., (2000), « Questions de méthode » in G. Paché, J. Colin, N. Fabbe-Costes, *Faire de la recherche en logistique et distribution ?*, Paris, Vuibert, p. 91-99.
- Canguilhem G., (1966), *Le Normal et le pathologique*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Canguilhem G., (1977), *La Formation du concept de réflexe aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 2^e édition revue et augmentée (éd. or. 1955).
- Carontini E., (1990), « Le rôle de l'abduction dans le processus d'interprétation (notes à propos de la théorie de l'abduction chez Ch. S. Peirce) » in L. Sfez, G. Coutlée, *Technologies et symboliques de la communication*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, p. 216-227.
- Charreire S., Durieux F., (1999), « Explorer et tester » in R.-A. Thiétart et alii, *Méthodes de recherche en management*, Paris, Dunod, p. 57-80.
- Chauviré C., (1981a), « Vérifier ou falsifier : de Peirce à Popper », *Les Études philosophiques*, n° 3, p. 257-278.
- Chauviré C., (1981b), « Peirce, Popper et l'abduction : pour en finir avec l'idée d'une logique de la découverte », *Revue philosophique de la France et de l'Étranger*, n° 4, octobre-décembre, p. 441-459.
- Crozier M., Friedberg E., (1977), *L'Acteur et le Système : les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil.
- David A., (2001), « Logique, épistémologie et méthodologie en sciences de gestion : trois hypothèses revisitées » in A. David, A. Hatchuel, R. Laufer, *Les Nouvelles Fondations des sciences de gestion. Éléments d'épistémologie de la recherche en management*, Paris, Vuibert, p. 83-109.

- Deledalle G., (1990), *Lire Peirce aujourd'hui*, Bruxelles, De Boeck.
- Deleuze G., (1968), *Différence et répétition*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Deleuze G., Guattari F., (1980), *Mille plateaux. Capitalisme et schizophrénie 2*, Paris, Éditions de Minuit.
- Dumez H., (1988), « Petit organon à l'usage des sociologues, historiens et autres théoriciens des pratiques de gestion », *Économies et Sociétés, Série Sciences de Gestion*, n° 8, octobre, p. 173-186.
- Eco U., (1990), *I Limiti dell'interpretazione*, Milan, Gruppo Editoriale Fabbri, Bompiani, Sonzogno, Etas ; trad. fr. : *Les Limites de l'interprétation*, Paris, Grasset, 1992.
- Eisenhardt K. M., (1989), « Building theories from case study research », *Academy of Management Review*, vol. 14, n° 4, october, p. 532-550.
- Feyerabend P. K., (1975), *Against method, outline of an anarchistic theory of knowledge*, New Left Books, Londres ; trad. fr. : *Contre la méthode, esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*, Seuil, Paris, 1979.
- Foucault M., (1963), *Naissance de la clinique*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Girin J., (1990), « Analyse empirique des situations de gestion : éléments de théorie et de méthode » in A.-C. Martinet, *Épistémologies et Sciences de Gestion*, Paris, Economica, p. 141-182.
- Glaser B. G., Strauss A. L., (1967), *The Discovery of Grounded Theory : Strategies for Qualitative Research*, Chicago, Aldine Publishing Company.
- Gummesson E., (1991), *Qualitative Methods in Management Research*, Londres, Sage.
- Hacks C., (1892), *Le Geste*, Paris, Flammarion.
- Hlady-Rispal M., (2000), « Une stratégie de recherche en gestion : l'étude de cas », *Revue Française de Gestion*, n° 127, janvier-février, p. 61-70.
- Insel A., (1994), « Une rigueur pour la forme. Pourquoi la théorie néoclassique fascine-t-elle tant les économistes et comment s'en déprendre ? », *Pour une autre économie, Revue du M.A.U.S.S.*, n° 3, p. 77-94.
- Jankélévitch V., (1980), *Le Je-ne-sais-quoi et le Presque-rien. I. La Manière et l'occasion*, Paris, Seuil.

- Kœnig G., (1993), « Production de la connaissance et constitution des pratiques organisationnelles », *Revue de Gestion des Ressources Humaines*, n° 9, novembre, p. 4-17.
- La Ville (de) V.-I., (2000), « La recherche idiographique en management stratégique : une pratique en quête de méthode ? », *Finance-Contrôle-Stratégie*, vol. 3, n° 3, septembre, p. 73-99.
- Martinet A.-C., (1990), « Grandes questions épistémologiques et sciences de gestion » in A.-C. Martinet, *Épistémologies et Sciences de Gestion*, Paris, Economica, p. 9-29.
- Mintzberg H., (1979), « An emerging strategy of “direct” research », *Administrative Science Quarterly*, vol. 24, december, p. 582-589.
- Moriceau J.-L., (2000), « La répétition du singulier : pour une reprise du débat sur la généralisation à partir d'études de cas », *Épistémologie et méthodologie en sciences de gestion, Actes de la 1^{ère} Journée de l'I.R.G.*, Créteil, 17 novembre, p. 237-256.
- Passeron J.-C., (1991), *Le Raisonnement sociologique, l'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan.
- Peirce C. S., (1931-1958), *Collected Papers*, Cambridge, Harvard University Press.
- Pettigrew A. M., (1997), « What is a processual analysis ? », *Scandinavian Journal of Management*, vol. 13, n° 4, p. 337-348.
- Popper K. R., (1935), *Logik der Forschung : Zur Erkenntnistheorie der modernen Naturwissenschaft*, Vienne, Julius Springer ; trad. fr. : *La Logique de la découverte scientifique*, Paris, Payot, 1973.
- Popper K. R., (1962), « Die Logik der Sozialwissenschaften », *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, vol. 14, p. 233-248 ; trad. fr. : « La logique des sciences sociales » in T. W. Adorno, K. R. Popper et alii, *De Vienne à Francfort, la querelle allemande des sciences sociales*, Bruxelles, Complexe, 1979, p. 75-90.
- Popper K. R., (1972), *Objective Knowledge : an Evolutionary Approach*, Oxford, Clarendon Press ; trad. fr. partielle : *La Connaissance objective*, Bruxelles, Complexe, 2^e édition, 1982 (nouv. trad. : Aubier, 1991).
- Renoir J., (1974), *Écrits (1926-1971)*, Paris, Belfond.
- Thiétart R.-A. et alii, *Méthodes de recherche en management*, Paris, Dunod.

Tiercelin C., (1993), *C. S. Peirce et le pragmatisme*, Paris, Presses Universitaires de France.

Weber M., (1904), « L'objectivité de la connaissance dans les sciences politiques et sociales », trad. fr., *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 1992, p. 117-201.

Yin R. K., (1994), *Case Study Research : Design and Methods*, Londres, Sage, 2^e édition (éd. or. 1984).